

# Résultats de l'évaluation de l'incidence algorithmique

Version : 0.10.0

## Détails du projet

1. Nom de la personne sondée

Serg. Tom Guineau

2. Titre du poste

Gestionnaire technique

3. Organisation

Gendarmerie royale du Canada

4. Direction

Opérations techniques de la DG/SESND/Groupe de la technologie du CNCEE

5. Titre du projet

Griffeye

6. Identifiant du projet provenant du Plan TI

Griffeye CS et Di Pro

7. Programme ministériel (Cadre des résultats ministériels)

Griffeye CS et Di Pro

8. Phase du projet

Mise en œuvre

[ Points : 0 ]

9. Veuillez fournir une description du projet :

LOGICIEL déjà utilisé – Outil développé pour catégoriser et classer les images et les vidéos d'exploitation d'enfants. Il intègre les contenus multimédias provenant des éléments de preuve saisis et des transmissions des partenaires (NCMEC, Cyberaide et d'autres organismes d'application de la loi) et il présente tous les contenus multimédias et les métadonnées intégrées connexes (données EXIF, etc.) dans un espace de travail où les catégories conformes à l'art. 163 du *Code criminel* peuvent être appliquées, où les contenus multimédias peuvent être regroupés à l'aide de divers filtres et où une précatégorisation est effectuée dans les bases de données des condensés du matériel connu. Cet outil offre la capacité d'utiliser la mise en œuvre de l'IA pour évaluer les images et les vidéos et déterminer si de la pornographie juvénile est présente en appliquant une fonction de classification entraînée aux contenus multimédias aux fins d'examen par un humain. Cette fonction d'IA est aussi en mesure d'effectuer une correspondance faciale (et non une reconnaissance faciale) avec d'autres contenus multimédias qui se trouvent dans l'espace de travail pour essayer de regrouper des individus qui possèdent des caractéristiques similaires. La fonction intégrée de correspondance faciale peut être utilisée et elle ne fait pas appel

aux autres systèmes pour reconnaître le visage d'une personne en particulier qui est identifiable. Une fois le processus terminé, les condensés et les métadonnées connexes peuvent être exportés pour être transmis à d'autres outils compatibles au moyen du format PVIC, puis être partagés au besoin ou être autorisés.

## À propos du système

10. Veuillez indiquer laquelle des capacités suivantes s'applique à votre système :

Reconnaissance d'images et d'objets : analyser de vastes ensembles de données pour automatiser la reconnaissance, la classification et le contexte associés à une image ou à un objet.

Production de contenu : analyser de vastes ensembles de données pour catégoriser, traiter, trier, personnaliser et présenter du contenu particulier en fonction du contexte.

Évaluation du risque : analyser de vastes ensembles de données pour relever des tendances, recommander des plans d'action et, dans certains cas, exécuter des tâches précises.

## Section 1 : Niveau d'incidence : 2

*Cote actuelle : 39*

*Cote d'incidence brute : 39*

*Cote d'atténuation : 16*

## Section 2 : Exigences propres au niveau d'incidence 2

### Examen par les pairs

Consulter au moins un des experts suivants et publier l'examen complet ou un résumé en langage clair des conclusions sur un site Web du gouvernement du Canada :

- expert qualifié d'une institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou municipale;
- membres qualifiés d'une faculté d'un établissement postsecondaire;
- chercheurs qualifiés d'une organisation non gouvernementale pertinente;
- tiers fournisseur contractuel avec une spécialisation pertinente;

un comité consultatif des données et d'automatisation spécifié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

OU

Publier les spécifications du système décisionnel automatisé dans une revue à comité de lecture. Lorsque l'accès à la revue publiée est restreint, veiller à ce qu'un résumé des conclusions en langage clair soit librement accessible.

### Analyse comparative entre les sexes plus

S'assurer que l'analyse comparative entre les sexes plus aborde les questions suivantes :

- les incidences du projet d'automatisation (y compris le système, les données et la décision) sur le genre ou d'autres facteurs d'identité;
- les mesures prévues ou existantes pour faire face aux risques identifiés par l'analyse comparative entre les sexes plus.

## Avis

Avis en langage simple fourni par l'entremise de tous les modes de prestation de services utilisés (Internet, en personne, par courrier, par téléphone).

## Maillon humain de la prise de décisions

Des décisions peuvent être prises sans participation humaine directe.

## Explication

En plus de toute exigence juridique applicable, s'assurer qu'une explication significative est fournie au client avec toute décision qui entraîne le refus de prestation ou de service, ou qui implique une autre mesure réglementaire. L'explication doit fournir des renseignements au client, en langage clair, sur ce qui suit :

- le rôle du système dans le processus de décision;
- les données d'apprentissage et relatives aux clients, leur source et leur méthode de collecte, le cas échéant;
- les critères utilisés pour évaluer les données des clients et les opérations appliquées pour les traiter;
- le résultat produit par le système et toute information pertinente nécessaire pour l'interpréter dans le contexte de la décision administrative;

une justification de la décision administrative, y compris les principaux facteurs qui l'ont motivée.

Les explications doivent également fournir des renseignements aux clients sur les possibilités de recours pertinentes, le cas échéant.

Une description générale de ces éléments doit également être mise à disposition par l'entremise de l'évaluation de l'incidence algorithmique et être repérable sur le site Web de l'organisation.

## Formation

Documents sur la conception et la fonctionnalité du système.

## Gestion de la TI et de la continuité des activités

Aucune

## Approbation de l'exploitation du système

Aucune

# Autres exigences

La Directive sur la prise de décisions automatisée comprend également d'autres exigences qui doivent être respectées pour tous les niveaux d'incidence.

[Lien vers la Directive sur la prise de décisions automatisée](#)

Contactez le bureau de l'AIPRP de votre établissement pour discuter de l'exigence d'une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée conformément à la Directive sur l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée.

## Section 3 : Questions et réponses

### Section 3.1 : Questions et réponses liées aux risques

#### Raisons de l'automatisation

1. Qu'est-ce qui motive votre équipe à introduire l'automatisation dans ce processus décisionnel?

(Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.)

Améliorer la qualité générale des décisions.

Le système exécute des tâches que les humains ne pourraient pas accomplir dans un délai raisonnable.

Utiliser des approches innovatrices.

Retard à rattraper dans le travail ou les dossiers.

Coûts moindres par transaction dans un programme actuel.

Autre (veuillez préciser).

2. Veuillez fournir une description :

En ce qui concerne la pornographie juvénile et les vidéos et les images d'exploitation sexuelle d'enfants, l'examen et la prise de décisions par un humain sont toujours requis pour identifier, localiser et protéger rapidement les enfants qui en sont victimes. Comme chaque dossier unique contient en moyenne plus de trois millions d'éléments de médias, ces outils sont utilisés pour déterminer quels contenus multimédias ont déjà fait l'objet d'un examen ou d'une enquête, puis pour regrouper les « nouveaux contenus multimédias » afin qu'ils soient examinés par un humain en vue de déterminer plus rapidement quel type d'intervention ou de sauvetage la police devra effectuer. En éliminant la nécessité de toujours revoir les mêmes contenus multimédias atroces, nous améliorons non seulement l'efficacité avec laquelle nous protégeons les enfants, mais nous protégeons aussi la santé et le bien-être des enquêteurs en réduisant leur exposition à ces contenus.

3. Quels sont les besoins des clients auxquels le système répondra et comment le système y répondra-t-il? Si possible, décrivez la façon dont les besoins des clients ont été déterminés.

Plusieurs clients sont impliqués. En premier lieu, il faut identifier les enfants qui sont victimes et qui sont exploités, puis il faut les localiser et les retirer de la situation abusive le plus rapidement possible, peu importe l'endroit où ils se trouvent. Si les maigres ressources d'application de la loi passent leur temps à examiner des fichiers

non pertinents ou non urgents, cela retardera la découverte des abus pendant des mois ou des années, laissant les victimes subir d'autres violences en dépit du fait que l'organisation possède des renseignements à jour pour les sauver. De tels systèmes aident à établir l'ordre de priorité dans lequel les contenus multimédias doivent être examinés par des humains dans le but de déterminer la probabilité qu'un enfant soit actuellement à risque.

4. Veuillez décrire tous les bienfaits d'intérêt public que le système devrait avoir.

Outre ce qui précède, le public s'attend à ce que les organismes d'application de la loi donnent suite aux renseignements et protègent les personnes en temps opportun. Si une intervention était effectuée des semaines après un appel au 911, la sécurité du public serait menacée, de même que la confiance dans la capacité d'assurer la sécurité d'une personne. La mise en place de systèmes permettant d'organiser les données de manière à ce que les personnes vulnérables puissent bénéficier plus rapidement d'une aide est essentielle.

5. Dans quelle mesure le système sera-t-il efficace pour répondre aux besoins des clients?

Très efficace.

[ Points : +0 ]

6. Veuillez décrire les améliorations, les bienfaits ou les avantages que vous attendez de l'utilisation d'un système automatisé. Cela pourrait inclure des indicateurs de programme et des objectifs de rendement pertinents.

Griffeye Analyze est l'un des très rares outils spécialisés qui permettent de catégoriser les contenus multimédias liés aux enquêtes sur la pornographie juvénile. Voici les avantages liés à l'utilisation de tels outils :

- mener des enquêtes et identifier, localiser et protéger plus rapidement les enfants à risque; faciliter l'échange de preuves et de renseignements avec des partenaires externes et internes puisque ces outils utilisent un format normalisé pour exporter et importer des données; réduire les blessures psychologiques et la douleur des enquêteurs en réduisant le nombre de traumatismes auxquels ils sont constamment exposés;
- être en mesure de fournir aux procureurs des données factuelles concernant la gravité et l'étendue des collectes de contenus multimédias par les contrevenants;
- être en mesure de fournir des données statistiques au gouvernement pour lui faire connaître l'ampleur des abus et l'intervention policière qui y est associée.

7. Veuillez décrire la façon dont vous allez vous assurer que le système se limite à répondre aux besoins des clients mentionnés ci-dessus.

L'outil Griffeye Analyze sert précisément à catégoriser les contenus multimédias de cette nature (comme d'autres solutions spécialisées concurrentes) et il est conçu en tenant compte de ces besoins.

8. Veuillez décrire toutes les concessions mutuelles entre les intérêts des clients et les objectifs du programme que vous avez pris en considération lors de l'élaboration du projet.

Aucune

9. D'autres options de processus non automatisés ont-elles été envisagées?

Oui

[ Points : +0 ]

10. Si des processus non automatisés ont été envisagés, pourquoi l'automatisation a-t-elle été l'option choisie?

Par le passé, les enquêteurs avaient l'habitude d'imprimer des images d'abus à partir de disquettes et d'autres supports numériques, ce qui faisait en sorte que peu de contenus multimédias devaient être examinés et évalués par des humains. Avec l'avènement des supports de mémoire de masse et de la disponibilité d'Internet haute vitesse, la production, la transmission et la collecte de vidéos et d'images sont presque instantanées et il est possible de recueillir en moyenne plus de deux à trois millions de contenus multimédias au cours d'une seule enquête (un grand nombre d'ordinateurs, de téléphones cellulaires, de tablettes et d'autres appareils d'usage courant ayant une grande capacité de stockage et une connectivité à Internet peuvent se trouver dans toutes les résidences). L'examen et l'évaluation par un humain de chaque vidéo ou image ne peuvent pas être effectués par une seule personne si elle doit toujours examiner chaque image d'abus, chaque logo de Windows ou chaque liste d'Amazon qu'elle a déjà vus. Sans un traitement et une analyse numériques des médias qui peuvent reconnaître du contenu déjà visionné ou sans la capacité de regrouper des contenus multimédias avec des produits communs (même caméra, même utilisateur informatique, même site Web, etc.), il faudrait un mois à un enquêteur seulement pour évaluer les risques associés à un dossier, sans parler de tous les signalements reçus au quotidien.

11. Quelle serait la conséquence du non-déploiement du système?

Le service ne peut pas être fourni de façon rapide et efficace

[ Points : +2 ]

Les coûts du service sont trop élevés

[ Points : 0 ]

La qualité du service n'est pas aussi élevée

[ Points : 0 ]

La prestation du service ne peut pas atteindre les objectifs de rendement

[ Points : 0 ]

Autre (veuillez préciser)

[ Points : 0 ]

12. Veuillez fournir une description :

Les enfants continueront d'être filmés pendant qu'ils sont agressés sexuellement ou torturés en raison des retards liés à l'évaluation et à la priorisation des contenus multimédias qui font l'objet d'une enquête.

## Profil de risque

13. Le projet fait-il l'objet d'un examen public approfondi (p. ex. en raison de préoccupations liées à la protection de la vie privée) ou de litiges fréquents?

Non

[ Points : +0 ]

14. Les clients de ce secteur d'activité sont-ils particulièrement vulnérables?

Oui

[ Points : +3 ]

15. Les enjeux des décisions de ce programme sont-ils très élevés?

Oui

[ Points : +4 ]

16. Ce projet aura-t-il d'importantes répercussions sur le personnel, que ce soit en termes de nombre ou de rôle?

Oui

[ Points : +3 ]

17. L'utilisation du système entraînera-t-elle des difficultés pour les personnes handicapées ou les accentuera-t-elle?

Non

[ Points : +0 ]

## Chargé de projet

18. Avez-vous besoin d'une nouvelle autorisation pour ce projet ?

Non

[ Points : +0 ]

## À propos de l'algorithme

19. L'algorithme utilisé sera un secret (commercial).

Non

[ Points : +0 ]

20. Le processus algorithmique sera difficile à interpréter ou à expliquer.

Non

[ Points : +0 ]

## À propos de la décision

21. Veuillez décrire la ou les décisions qui seront automatisées.

Cet outil permet de regrouper des contenus multimédias de différentes façons qui ne sont pas axées sur l'IA (regroupement par exif, chemin d'accès, condensés binaires, etc.) et il peut aussi jouter des modules d'apprentissage automatique pour regrouper des images et des vidéos si elles contiennent des enfants, différentes agressions sexuelles et divers niveaux de nudité. Les décisions visent à regrouper des médias et à les signaler à l'enquêteur afin de prioriser leur examen et leur évaluation manuels par un humain – c'est donc dire que la décision finale appartient toujours à la personne qui utilise l'outil. L'IA aide à repérer rapidement les contenus multimédias qui contiennent des éléments d'abus sexuel et d'abus d'enfants parmi les masses de contenus multimédias indépendants, comme des pages Web, des images de systèmes d'exploitation et d'autres contenus multimédias légitimes.

22. La décision s'applique-t-elle à l'une ou l'autre des catégories ci-dessous (Cochez toutes les réponses qui s'appliquent) :

Autre (veuillez préciser)

[ Points : +1 ]

23. Veuillez fournir une description :

Les décisions permettent de reconnaître plus rapidement les contenus multimédias de pornographie juvénile dans les supports de stockage numérique de masse afin de prioriser leur examen par un humain.

## Évaluation de l'incidence

24. Parmi les propositions suivantes, laquelle décrit le mieux le type d'automatisation que vous envisagez?

Automatisation partielle (le système facilitera la prise de décisions administratives en appuyant un agent au moyen d'évaluations, de recommandations, de décisions provisoires ou d'autres résultats).

[ Points : +2 ]

25. Veuillez décrire le rôle du système dans le processus de prise de décisions.  
Veuillez vous reporter à l'information précédente.

26. Le système prendra-t-il des décisions ou effectuera-t-il des évaluations qui exigent du jugement ou de la discrétion?

Non

[ Points : +0 ]

27. Veuillez décrire les critères utilisés pour évaluer les données des clients et les procédures appliquées pour les traiter.

Le système (lorsqu'il utilise une fonction d'IA) tente d'examiner le contenu d'images ou de vidéos pour déterminer si certains éléments visuels ou comportementaux sont présents dans celles-ci (c.-à-d. Est-ce qu'un enfant est présent? Est-ce qu'il y a un adulte? Est-ce qu'il y a des activités sexuelles? Peut-on voir des organes génitaux?). Les contenus multimédias qui contiennent certains éléments sont signalés et portés à l'attention de l'opérateur qui doit déterminer si de la pornographie juvénile est présente dans ces contenus multimédias.

28. Veuillez décrire le résultat produit par le système et les renseignements pertinents nécessaires à l'interprétation dans le contexte de la décision administrative.

Les contenus multimédias marqués doivent être examinés par un humain en priorité. L'enquêteur peut ensuite visionner la vidéo ou regarder l'image pour vérifier le contenu et confirmer qu'il s'agit de pornographie juvénile au sens du *Code criminel* et ensuite décider s'il y a un risque actuel pour la ou les personnes qui doivent immédiatement faire l'objet d'une intervention.

29. Le système effectuera-t-il une évaluation ou une autre activité qui ne serait autrement pas réalisée par un humain?

Non

[ Points : +0 ]

30. Le système est-il utilisé par une partie de l'organisation différente de celle à laquelle appartiennent ceux qui l'ont développé?

Non

[ Points : +0 ]

31. Les incidences découlant de la décision sont-elles réversibles?

Réversible

[ Points : +1 ]

32. Combien de temps les incidences de la décision dureront-elles?

Les incidences seront très probablement brèves.

[ Points : +1 ]

33. Veuillez décrire pourquoi les incidences découlant de la décision sont conformes à l'option choisie. Ce n'est pas l'IA qui prend la décision finale, mais plutôt l'opérateur humain. L'IA sert d'aide et n'a pas de rôle décisionnel dans le processus d'enquête.

34. Les incidences de la décision sur les droits ou libertés des personnes seront probablement les suivantes :

Incidence faible ou nulle

[ Points : +1 ]

35. Veuillez décrire pourquoi les incidences découlant de la décision sont conformes à l'option choisie. L'IA sert d'aide et n'a pas de rôle décisionnel dans le processus d'enquête.

36. Les incidences de la décision sur l'égalité, la dignité, la vie privée et l'autonomie des personnes seront probablement :

Incidence faible ou nulle

[ Points : +1 ]

37. Veuillez décrire pourquoi les incidences découlant de la décision sont conformes à l'option choisie. L'IA sert d'aide et n'a pas de rôle décisionnel dans le processus d'enquête.

38. Les incidences de la décision sur la santé et le bien-être des personnes seront probablement les suivantes :

Incidence faible ou nulle

[ Points : +1 ]

39. Veuillez décrire pourquoi les incidences découlant de la décision sont conformes à l'option choisie. L'IA sert d'aide et n'a pas de rôle décisionnel dans le processus d'enquête. Cependant, l'utilisation de l'outil permet de réduire le temps nécessaire à la protection des enfants victimes d'agressions sexuelles ou de tortures, ce qui sera bénéfique pour la victime si les secours sont apportés le plus tôt possible. Par ailleurs, la réduction de l'exposition répétitive des enquêteurs à des événements traumatisants sera bénéfique pour leur bien-être.

40. Les incidences de la décision sur les intérêts économiques des personnes seront probablement les suivantes :

Incidence faible ou nulle

[ Points : +1 ]

41. Veuillez décrire pourquoi les incidences découlant de la décision sont conformes à l'option choisie. L'IA sert d'aide et n'a pas de rôle décisionnel dans le processus d'enquête.

42. Les incidences de la décision sur la pérennité d'un écosystème environnemental seront probablement les suivantes :

Incidence faible ou nulle

[ Points : +1 ]

43. Veuillez décrire pourquoi les incidences découlant de la décision sont conformes à l'option choisie. L'IA sert d'aide et n'a pas de rôle décisionnel dans le processus d'enquête.

## À propos des données - A. Source des données

44. Le système de décision automatisé utilisera-t-il des renseignements personnels comme données d'entrée?

Non

[ Points : +0 ]

45. Quelle est la classification de sécurité la plus élevée des données d'entrée utilisées par le système? (N'en choisir qu'une seule)

Protégé B / Protégé C [ Points : +3 ]

46. Qui contrôle les données?

Gouvernement fédéral [ Points : +1 ]

47. Les données utilisées par le système proviendront-elles de plusieurs sources différentes?

Oui [ Points : +4 ]

48. Le système aura-t-il besoin de données d'entrée provenant d'un appareil connecté à Internet ou à la téléphonie (p. ex. Internet des objets, un capteur)?

Non [ Points : +0 ]

49. Le système interagira-t-il avec d'autres systèmes des TI?

Oui [ Points : +4 ]

50. Qui a recueilli les données utilisées pour préparer le système?

Un gouvernement étranger ou un tiers non gouvernemental [ Points : +4 ]

51. Qui a recueilli les données d'entrée utilisées par le système?

Votre institution [ Points : +1 ]

52. Veuillez décrire les données d'entrée recueillies et utilisées par le système, leur source et leur méthode de collecte.

Les données d'entrée (images et vidéos) sont des preuves soumises par la police, des ONG et d'autres secteurs de l'industrie dans le cadre du signalement d'une infraction criminelle. Elles peuvent provenir d'une saisie policière (autorisations judiciaires) ou être transmises par un tiers (signalements fournis par Cyberaide, le NCMEC et l'industrie). Certaines données sont recueillies par les spécialistes judiciaires et d'autres pas voie électronique par la partie qui les a reçues ou lorsqu'elles transitent par leurs systèmes informatiques et sont signalées pour être transmises à la police. Les services de police reçoivent ces contenus multimédias directement des victimes ou des plaignants ou par l'intermédiaire de demandes d'assistance émanant d'autres services de police.

## À propos des données - B. Type de données

53. Veuillez décrire les données d'entrée recueillies et utilisées par le système, leur source et leur méthode de collecte.

Non [ Points : 0 ]

## Section 3.2 : Questions et réponses liées aux mesures d'atténuation

1. Intervenants internes (institutions fédérales et fonction publique fédérale)

Oui [ Points: +1 ]

2. Quels intervenants internes avez-vous consultés?

Politique et planification stratégiques

Gouvernance des données

Services juridiques

Bureau de l'Accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Politique du programme

3. Intervenants externes (groupes d'autres secteurs ou territoires de compétences)

Oui

[ Points : +1 ]

4. Quels intervenants externes avez-vous consultés?

Milieu universitaire

Industrie

Gouvernements dans d'autres territoires de compétence

Organisations internationales

## Élimination des risques et mesures d'atténuation – Qualité des données

5. Disposez-vous de processus documentés pour tester les jeux de données en fonction de biais et d'autres résultats inattendus? Par exemple, ceci pourrait inclure une expérience dans l'application de cadres, de méthodes, de lignes directrices ou d'outils d'évaluation.

Non

[ Points : +0 ]

6. Cette information est-elle accessible au public?

Non

[ Points : +0 ]

7. Avez-vous élaboré un processus permettant de documenter la façon dont les problèmes de qualité des données ont été résolus pendant le processus de conception?

Non

[ Points : +0 ]

8. Cette information est-elle accessible au public?

Non

[ Points : +0 ]

9. Avez-vous effectué une analyse comparative entre les sexes plus des données?

Non

[ Points : +0 ]

10. Cette information est-elle accessible au public?

Non

[ Points : +0 ]

11. Dans votre établissement, existe-t-il des responsables de la conception, du développement, de la maintenance et de l'amélioration du système?

Oui

[ Points : +2 ]

12. Disposez-vous d'un processus documenté pour gérer le risque que des données périmées ou non fiables soient utilisées pour prendre une décision automatisée?

Non

[ Points : +0 ]

13. Cette information est-elle accessible au public?

Non

[ Points : +0 ]

14. Les données utilisées pour ce système seront-elles affichées sur le Portail du gouvernement ouvert?

Non

[ Points : +0 ]

## Élimination des risques et mesures d'atténuation - Équité procédurale

15. La piste de vérification permet-elle de déterminer les pouvoirs ou les pouvoirs délégués prévus par la loi?

Non

[ Points : +0 ]

16. Le système fournit-il une piste de vérification qui enregistre toutes les recommandations ou décisions prises par le système?

Oui

[ Points : +2 ]

17. Est-ce que tous les points de décision clés peuvent être identifiés dans la piste de vérification?

Non

[ Points : +0 ]

18. Est-ce que toutes les décisions clés sont liées à une législation, à une politique ou à une procédure pertinente?

Non

[ Points : +0 ]

19. Avez-vous un journal détaillant toutes les modifications apportées au modèle et au système?

Non

[ Points : +0 ]

20. Est-ce que la piste de vérification indique tous les points de décision pris par le système?

No

[ Points : +0 ]

21. La piste de vérification générée par le système peut-elle être utilisée pour aider à produire une notification de la décision (y compris un énoncé des motifs ou une autre notification) au besoin?

Non

[ Points : +0 ]

22. La piste de vérification permet-elle de déterminer précisément quelle version du système a été utilisée pour chaque décision qu'elle appuie?

Non

[ Points : +0 ]

23. La piste de vérification indique-t-elle qui est le décideur autorisé?

Oui

[ Points : +1 ]

24. Le système est-il en mesure de justifier ses décisions ou ses recommandations au besoin?

Non

[ Points : +0 ]

25. Avez-vous un processus en place pour accorder, surveiller et révoquer l'autorisation d'accès au système?

Oui

[ Points : +1 ]

26. Avez-vous un mécanisme pour recueillir les commentaires des utilisateurs du système?  
Oui [ Points : +1 ]
27. Avez-vous un processus de recours prévu ou établi pour les clients qui souhaitent contester la décision?  
Non [ Points : +0 ]
28. Le système permet-il à une personne de passer outre aux décisions du système?  
Oui [ Points : +2 ]
29. Avez-vous un processus en place pour consigner les cas où des dérogations ont été effectuées?  
Oui [ Points : +1 ]
30. Avez-vous des processus en place pour enregistrer les modifications apportées au fonctionnement ou au rendement du système?  
Non [ Points : +0 ]
31. Avez-vous préparé un dossier conceptuel à l'intention du Comité d'examen de l'architecture intégrée du gouvernement du Canada?  
Non [ Points : +0 ]

## Élimination des risques et mesures d'atténuation - Confidentialité

32. Si votre système utilise ou crée des renseignements personnels, avez-vous entrepris une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée ou révisé une évaluation existante?  
Oui [ Points : +1 ]
33. Veuillez indiquer les éléments suivants dans votre réponse : titre et portée de l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP); comment le projet d'automatisation cadre dans le programme et date de l'achèvement ou de la modification de l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée. L'EFVP est une garantie de l'entente de mise en commun des condensés du Groupe des cinq qui examinée par les Services juridiques de la GRC, le bureau de l'AIPRP, la SDSM, le GDJ et d'autres intervenants internes qui définissent l'information qui concerne ce type de données. Des documents concernant l'utilisation des condensés et des métadonnées dérivées sont produits et peuvent être fournis sur demande.
34. Avez-vous conçu et intégré la sécurité et la confidentialité dans vos systèmes dès la phase de conception du projet?  
Oui [ Points : +1 ]
35. Les informations sont-elles utilisées dans un système fermé (c'est-à-dire sans connexion à Internet, Intranet ou tout autre système)?  
Oui [ Points : +1 ]
36. Si le partage de renseignements personnels est concerné, un accord ou un arrangement avec des garanties appropriées a-t-il été établi?

Oui

[ Points : +1 ]

37. Allez-vous dépersonnaliser les renseignements personnels utilisés ou établis par le système à tout moment du cycle de vie?

Non

[ Points : +0 ]